

Comité de suivi ALCOTRA

Lundi 9 octobre 2023

Vidéoconférence

Présidence : Région Autonome Vallée d'Aoste

Récapitulatif des décisions prises

PROGRAMME INTERREG FRANCE ITALIA VI A - ALCOTRA 2021-2027

Concernant la présentation du contenu des prochains appels à projets OP 5 et microprojets et du calendrier général des appels à projets, le Comité de suivi approuve :

- **Pour l'OP5 :**

- Le contenu de l'appel à candidature pour les plans intégrés territoriaux PITER+ 2021-2027 phase 1 (stratégie territoriale et projet de coordination et de communication) et son ouverture du 30 octobre 2023 12h au 31 janvier 2024 12 h ;
- La nécessité d'impliquer dans le processus de construction des stratégies et dans la définition du diagnostic territorial l'ensemble des parties prenantes, notamment les Départements français ;
- Les critères de sélection et les procédures d'instructions des stratégies et des projets de coordination et de communication tels que présentés dans les documents préparatoires de séance ;
- Le formulaire de dépôt des stratégies et des projets de coordination et communication.

- **Pour les microprojets :**

- Le contenu de l'appel à projet et son ouverture du 23 octobre 2023 12h au 5 mars 2024 12 h sur les Volets Numérique (320 000 €, OS 1.ii) et Environnement (840 000 €, OS 2.ii, 2.iv, 2.vii) ;
- Les critères de sélection et les procédures d'instructions tels que présentés dans les documents préparatoires de séance ;
- Le formulaire de dépôt des microprojets ;
- L'exigence de renforcer l'animation sur les territoires afin de garantir un accompagnement dédié aux porteurs de projets et favoriser la participation de nouveaux acteurs.

Conformément à l'article 9 du règlement intérieur du Comité de suivi, sans remarque de la part des membres du CS dans les 5 jours ouvrés à la date de réception, les documents techniques préparatoires des appels à projets seront considérés comme validés et l'AG les publiera sur le site internet du Programme selon le calendrier retenu.

Concernant la V3 du Manuel de mise en œuvre, le Comité de suivi approuve à l'unanimité :

- La version du document proposé par de l'Autorité de gestion, et validé par le CTI, intégrant les chapitres sur les plans intégrés territoriaux et les microprojets.

Conformément à l'article 9 du règlement intérieur du Comité de suivi, sans remarque de la part des membres du CS dans les 5 jours ouvrés à la date de réception, le document sera considéré comme validé et l'AG le publiera sur le site internet du Programme.

Concernant les mesures d'accompagnement des projets de l'AAP « Transition » et AAP « Gouvernance », le Comité de suivi approuve :**- Pour l'appel à projet « Transition » :**

- Le versement d'une avance forfaitaire de 10% du montant FEDER ;
- La possibilité d'accorder un acompte exceptionnel FEDER, après la certification des dépenses remontées au 15/01/2024 et sur présentation d'un rapport d'avancement ;
- La possibilité de proroger les délais de réalisation pour des raisons externes dument justifiées par les bénéficiaires.

- Pour l'appel à projet « Gouvernance » :

- La demande de modification des options de coûts simplifiés présentée par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre du projet Observ'Alp.

PROGRAMME INTERREG FRANCE ITALIA V A - ALCOTRA 2014-2020**Concernant l'état d'avancement du Programme et de sa clôture, le Comité de suivi approuve :**

- La communication de la part Autorité de gestion, auprès des bénéficiaires des projets des AAP Relance et Passerelle, de la disponibilité de 7,3M€ de reliquats de crédits FEDER, représentant 49% du montant FEDER engagé en surprogrammation (15M€). Le montant final des reliquats FEDER devrait se situer entre 15 et 18 M€ permettant ainsi de payer la totalité du FEDER attendu.

PROCHAINES ÉTAPES

- Lancement de l'appel à projet « microprojets » le 23 octobre 2023 ;
- Lancement de l'appel à candidature pour les plans intégrés territoriaux PITER+ 2021-2027 phase 1 le 30 octobre 2023 ;
- Réunion en présentiel du Comité de suivi le 8, 9 ou 10 avril en Vallée d'Aoste (Saint-Pierre, Château Sarriod de La Tour) pour sélectionner les stratégies de l'OP 5 et les projets de coordination et communication, faire le point de situation sur l'appel à projets des microprojets, échanger sur le contenu de l'appel à projets simples à lancer au printemps 2024, présenter les éléments de clôture 2014-2020. Une confirmation sera adressée par la Présidence prochainement.

Le PPT de séance est transmis en annexe.